M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Pesticide Risk Reduction and Minor Use Programs

Improving ways to manage pests with new technology

Agriculture and Agri-Food Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Canada

For additional copies of this publication, please contact:

Departmental Publications Services
Agriculture and Agri-Food Canada
Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa ON K1A 0C5

Tel.: **(613) 759-6610**
Fax: **(613) 759-6783**
E-mail: **publications@agr.gc.ca**

This publication is also available electronically on
the World Wide Web at the following address:
http://www.agr.gc.ca/puttingcanadafirst
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2003

For permission to reproduce the information in this publication
for commercial redistribution, please e-mail:
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

Cat. No. A22-341/2003
ISBN 0-662-67707
2216B

30% recycled content

105-00075/

Contents

The environment is a priority 1

The Pesticide Risk Reduction Program 1

- What are the program's objectives? 1
- How will the program work? 2
- Research activities 2

The Minor Use Pesticide Program 3

- What is a "minor use" pesticide? 3
- What are the program's objectives? 4
- How does the program work? 4
- Matching pest problems and priorities 5
- Establishing priorities and gaining industry support 6
- Conducting field trials and laboratory analyses 6
- Preparing submissions to the PMRA 7
- The process for registering a minor use pesticide 7
- Research activities 8

Working with stakeholders 8

Contact information 9

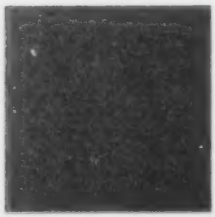

Strengthening Canada's agricultural policy

As the Canadian agriculture and agri-food sector moves into the 21st century, it faces many challenges and opportunities for continued prosperity. In response, the Government of Canada, provincial and territorial governments, and the agriculture and agri-food industry are working together to implement a plan to strengthen Canada's agricultural sector.

Called the Agricultural Policy Framework (APF), this plan will help the sector become even stronger, more competitive, and more profitable, in markets at home and abroad.

Our goal? To ensure that Canada is a world leader in producing safe, high-quality food for Canadian and international markets in an environmentally responsible way using innovative methods.

To meet this goal, the Government of Canada has committed $5.2 billion over six years. Taking into account cost-sharing arrangements with the provinces and territories, new investment in the Canadian agricultural sector is expected to exceed $7 billion.

The environment is a priority

Canadians expect all economic sectors, including agriculture, to do their part to protect the environment—and the agricultural industry understands that environmental stewardship is key to both long-term sustainability and profitability.

Producers are working with governments to strengthen their longstanding tradition of carefully managing the environment. Through the Agricultural Policy Framework (APF), new programs will build on existing strengths to increase air, water, and soil quality, and to improve the ability of the agricultural sector to coexist with the natural environment in a sustainable way.

The Pesticide Risk Reduction Program

The Pesticide Risk Reduction Program highlights priorities for pest management, including biological controls, natural products, and low-risk minor use pesticides. This program reflects the goals of the APF—to position Canada as the world leader in environmentally responsible production while improving air, water, and soil quality, and conserving biodiversity.

Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) has allocated $16.8 million over six years to work with other government departments and industry partners to develop and implement new, reduced-risk approaches to managing crop pests.

What are the program's objectives?

The Pesticide Risk Reduction Program will help reduce the risks to the environment from pesticides used in agriculture, contribute to a cleaner, healthier environment, and result in safer food for consumers by focussing on:

- developing and implementing strategies to reduce pesticide risks;
- conducting research into improving methods for pest control;
- developing alternative approaches to pest management, such as integrated pest management, biological control methods, and bio-pesticides; and
- increasing the adoption of reduced-risk technologies by producers.

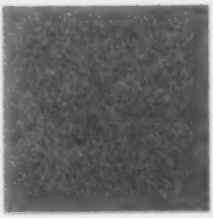

Pesticide Risk Reduction Program

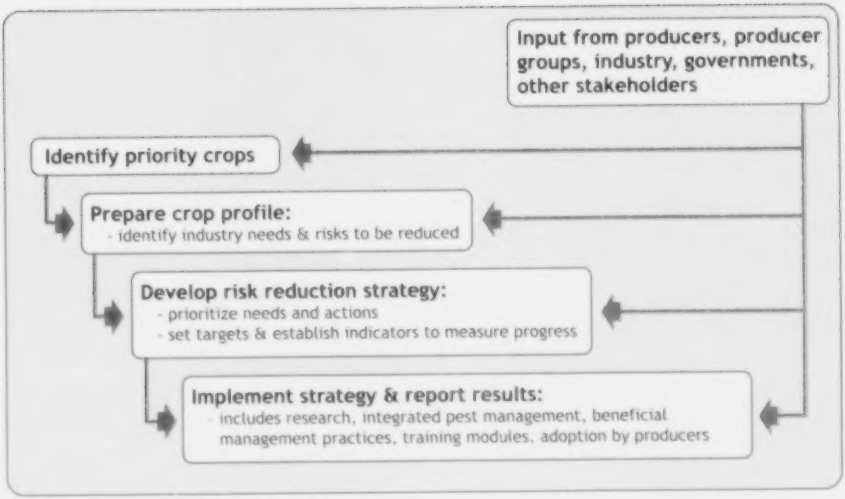
Input from producers, producer groups, industry, governments, other stakeholders
Identify priority crops
Prepare crop profile:
- identify industry needs & risks to be reduced
Develop risk reduction strategy:
- prioritize needs and actions
- set targets & establish indicators to measure progress
Implement strategy & report results:
- includes research, integrated pest management, beneficial management practices, training modules, adoption by producers

How will the program work?

AAFC is working with provincial and industry partners to gather information on priority crops to identify gaps in the range of pest-management products now available, and to gauge the needs of the sector. This information will be used to design strategies and implement solutions that reduce the risk of pesticides, and that contribute to a cleaner, healthier environment.

AAFC will be involved in developing commodity-based, reduced-risk tools and integrated approaches to pest and crop management that will provide Canadian producers with alternative pest-management solutions.

Research activities

The Pesticide Risk Reduction Program supports research to implement commodity-based pesticide risk reduction strategies, providing producers with improved technologies and practices that are environmentally sound. This may include developing new tools for integrated pest management (IPM), developing and implementing biological control agents in IPM programs, assessing the barriers to adopting alternative practices, and refining decision-support systems to reduce risk in pest-control activities.

In addition, the risk reduction program will support research into developing alternative pest-management tools and beneficial

management practices. Training modules and communication activities for transferring technology to the industry will also be developed. Research information will be used to determine new approaches to resolving pest-management problems, and to provide economic analysis that can be used to evaluate the benefits of adopting reduced-risk strategies.

The Minor Use Pesticide Program

The Minor Use Pesticide Program was launched in June 2002 under the APF. The Government of Canada has committed $54.5 million over six years to develop and implement the program—a joint initiative between AAFC and Health Canada's Pest Management Regulatory Agency (PMRA).

AAFC will use its $33.7-million share of the program funding to improve access to minor use pesticides and to conduct field trials of minor use pesticides. The PMRA will use its $20.8-million share to increase its capacity to review submissions, and to provide shorter time lines for registration decisions on new reduced risk products.

Together, these efforts will help enhance the environmental stewardship of Canadian producers, make it easier for them to compete in global markets, and will result in safer food for Canadians.

What is a "minor use" pesticide?

A "minor use" pesticide refers to the crop-protection treatments—fungicides, insecticides, and herbicides—used on low acreage crops,

or where pest control is only needed on a small portion of the overall crop acreage. These pesticides are usually used in such small quantities that manufacturers find the sales potential is not sufficient for them to seek registration in Canada.

Crops grown in small areas include vegetables, fruits, specialty crops, herbs, and spices, as well as nursery and landscape plants and flowers. These are often high-value, and are sometimes called "minor crops" because they are grown on significantly smaller areas of land compared to the large acreages of crops like corn, soybeans, and wheat.

What are the program's objectives?

The Minor Use Pesticide Program will provide benefits to Canadian producers, the environment, and consumers by focussing on:

- making minor use pesticide products, with emphasis on reduced-risk products, more readily available; and
- providing Canadian producers with access to new pest-management technologies to improve their competitiveness domestically and internationally.

How does the program work?

For many years, Canadian producers, especially those involved in the horticultural and specialty-crop industry, have not had access to the same range of pesticide products as producers in other countries. Because growing minor crops involves so many diverse

products and involves small acreages, many manufacturers have been unwilling to invest the time and money to pursue pesticide registrations for this important part of the agriculture industry.

Now, AAFC is conducting field trials to generate the data needed to support submissions to the PMRA for registering minor use pest-control products. This activity complements the existing roles and responsibilities of pesticide manufacturers in submitting products to the PMRA for registration, and encourages manufacturers to register products in Canada.

As a result, newer, more environmentally friendly and more efficient products will be made available to Canadian producers, which helps level the playing field and allows them to be more competitive in global markets.

AAFC is modelling its new program after the successful U.S. minor use pesticide program, called Interregional Research Project No. 4, or IR-4. AAFC is working closely with IR-4 officials to share information, consult on program content, and build strong relationships. This collaboration provides the opportunity to work together on field trials and improve ways to support registrations, so that more registered minor use pesticides are available to producers in both countries.

Under the Minor Use Pesticide Program, AAFC works with provincial governments, industry representatives, and producers to:
- match pest problems with minor use pesticide solutions;
- establish priorities and gain industry support;
- conduct field tests; and
- prepare pesticide submissions for new uses to the PMRA.

Matching pest problems and priorities

Producers and producer groups in each province meet annually with their provincial minor use co-ordinator to identify and prioritize the major pest problems in their regions.

These pest problems are then matched with potential pesticide solutions, using input from pesticide manufacturers, to produce provincial lists of pest priorities and possible solutions in three categories—weed, disease, and insect. Non-chemical solutions are also considered and included.

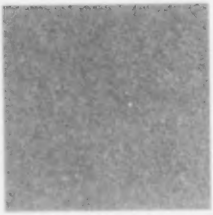

Provincial lists are then combined to form one national list, which is used at the annual AAFC Minor Use Pesticide Priority-Setting Workshop, usually held in March, to determine national priorities. Representatives from a broad range of stakeholder groups—including provincial minor use coordinators, producers, the pesticide industry, crop specialists, as well as representatives from the U.S. IR-4 program and provincial and federal governments—attend the workshop.

Establishing priorities and gaining industry support

At the workshop, participants reach a consensus on the top national priorities in each pest category (weeds, insects, and diseases), and additional priorities are determined to address regional needs. The agreement of manufacturers is sought to include the new, approved use on the product label.

Conducting field trials and laboratory analyses

Once the priorities are established, AAFC's Pest Management Centre, in consultation with industry and government partners, undertakes to:

- obtain formal manufacturer support;
- prepare documentation to determine any additional data requirements;
- conduct field trials and lab analyses;
- provide quality assurance for the data-generation process;
- integrate data generated in Canada with the U.S. IR-4 pesticide program;
- prepare registration submissions to Health Canada's PMRA; and
- provide transparent tracking and reporting of results to stakeholders.

While the Centre's headquarters is located in Ottawa, it conducts field trials at sites across the country. Staff at the 10 AAFC sites have undergone training to meet the Standards Council of Canada Good Laboratory Practices (GLP) recognition standards for carrying out trials and generating data on minor use pesticides. In addition, private contractors are used.

Preparing submissions to the PMRA

The Pest Management Centre reviews the data resulting from field trials and laboratory analyses, and prepares a submission to the PMRA to support the registration of the minor use pesticide.

Once the Centre has finalized a regulatory submission, the PMRA reviews it and decides whether or not to accept the pesticide for use in Canada. The PMRA bases its decision on whether the product demonstrates merit and value, and whether the risks to human health and the environment are acceptable.

When the PMRA accepts a pesticide for registration, it posts a notice on the PMRA Web site at http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla, with a link to the AAFC Pesticide Risk Reduction and Minor Use Pesticide Programs Web site at http://www.agr.gc.ca/prrmup.

The process for registering a minor use pesticide

The following diagram summarizes the steps that AAFC's Pest Management Centre follows that lead to new minor use pesticides being made available to Canadian producers.

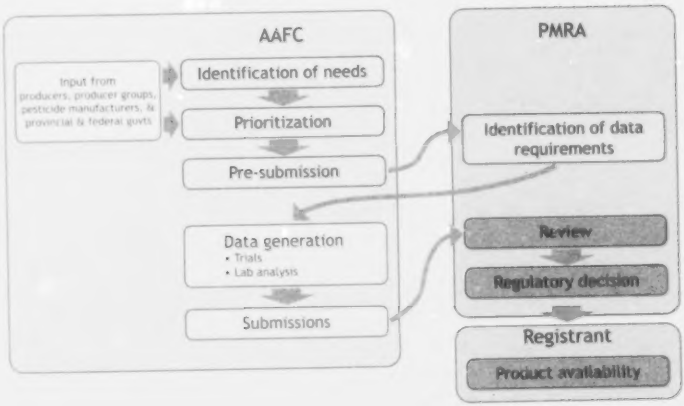

As well, grower groups and provincial governments may also submit minor use proposals through a provincial minor use co-ordinator to the PMRA to address local and regional pest management problems.

Research activities

The Minor Use Pesticide Program also includes a research component to support the introduction of new minor use pesticides, leading to a cleaner, healthier environment, improved pest-management products for producers, and safer food for Canadians.

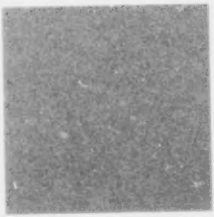

Once the Centre has finalized a regulatory submission, the PMRA reviews it and decides whether or not to accept the pesticide for use in Canada. The PMRA bases its decision on whether the product demonstrates merit and value, and whether the risks to human health and the environment are acceptable.

When the PMRA accepts a pesticide for registration, it posts a notice on the PMRA Web site at http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla, with a link to the AAFC Pesticide Risk Reduction and Minor Use Pesticide Programs Web site at http://www.agr.gc.ca/prmup.

The process for registering a minor use pesticide

The following diagram summarizes the steps that AAFC's Pest Management Centre follows that lead to new minor use pesticides being made available to Canadian producers.

As well, grower groups and provincial governments may also submit minor use proposals through a provincial Minor Use Co-ordinator to the PMRA to address local and regional pest management problems.

Research activities

The Minor Use Pesticide Program also includes a research component to support the introduction of new minor use pesticides, leading to a cleaner, healthier environment, improved pest management products for producers, and safer food for Canadians.

AAFC will conduct research projects for minor use pesticide products and technologies for crops where no options or limited pest-control options exist, or where current pest-control options will be restricted. Research and development is proceeding on biological control agents, including bio-pesticides, microbials, parasites, and predators.

Working with stakeholders

AAFC has consulted with a variety of stakeholder organizations to establish a 12-member advisory committee that includes representatives from farm and commodity groups, the pest-control industry, environmental groups, and consumers. The first meeting of the committee was held in June 2003.

The committee's job is to advise on the overall management of both programs, and to oversee the tracking and reporting of results and expenditures to stakeholders and the public. The committee will provide AAFC with broad, strategic-level advice to support the program's goals, and on specific topics such as operational policies and program criteria, approaches to reducing risk, emerging issues, communications activities, leveraging funds, and research needs. The committee will be a valuable vehicle to report progress and results to interested stakeholder groups.

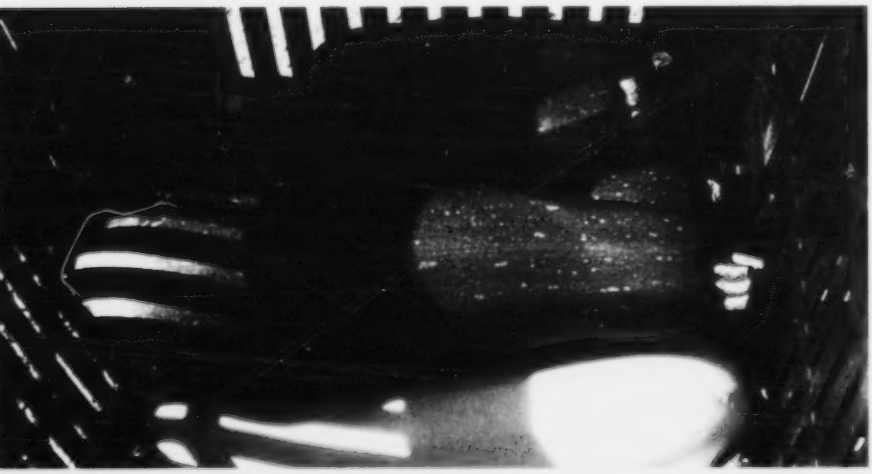

Contact information

Pest Management Centre
960 Carling Avenue, Building 57
Ottawa, ON K1A 0C6
Tel: (613) 759-1000
Web site: http://www.agr.gc.ca/prrmup

Regional field sites

Atlantic Food and Horticulture Research Centre
- Kentville, NS
- Bouctouche, NB

Horticulture Research and Development Centre
- St-Jean-sur-Richelieu, QC

Greenhouse and Processing Crops Research Centre
- Harrow, ON (greenhouse and field crops)

Southern Crop Protection and Food Research Centre
- Vineland, ON
- Delhi, ON

Saskatoon Research Centre
- Scott, SK

Pacific Agri-Food Research Centre
- Agassiz, BC
- Summerland, BC

For more information on the Agricultural Policy Framework, call **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**
TTY 1 800 465-7735.

Programmes visant les pesticides à usage limité et la réduction des risques liés aux pesticides

Améliorer les méthodes de lutte antiparasitaire grâce à la nouvelle technologie

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

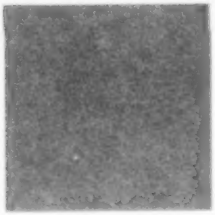

Pour obtenir des exemplaires de cette publication, s'adresser au :

Service des publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Tél. : **(613) 759-6610**
Téléc. : **(613) 759-6783**
Courriel : **publications@agr.gc.ca**

Cette publication se trouve aussi en version électronique sur le Web à l'adresse suivante :
http://www.agr.gc.ca/canadaentete
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2003

Pour obtenir la permission de reproduire à des fins commerciales l'information qui se trouve dans cette publication, veuillez nous écrire à l'adresse suivante :
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

N° de cat. A22-341/2003
ISBN 0-662-67707
N° d'AAC 2216B

Contient 30% de fibres recyclées

Contenu

L'environnement est une priorité 1

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides 1

- Quels sont les objectifs du programme? 1
- Comment fonctionnera le programme? 2
- Activités de recherche 2

Le Programme des pesticides à usage limité 3

- Qu'est-ce qu'un pesticide « à usage limité »? 4
- Quels sont les objectifs du programme? 5
- Comment fonctionne le programme? 5
- Identification des priorités en matière de lutte antiparasitaire 6
- Essais en champ et analyses de laboratoire 7
- Préparation de soumissions à l'ARLA 8
- Processus d'homologation d'un pesticide à usage limité 8
- Activités de recherche 9

Rapports avec les intervenants 9

Information 11

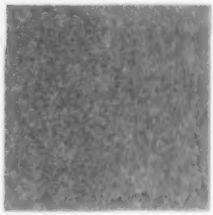

Raffermir la politique agricole du Canada

Alors que le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'engage dans le XXIe siècle, il doit relever de nombreux défis et tirer parti de nombre de possibilités pour continuer de prospérer. Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ainsi que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire collaborent à la mise en œuvre d'un plan visant à consolider le secteur canadien de l'agriculture.

Appelé Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), ce plan aidera le secteur à devenir plus solide, plus concurrentiel et plus rentable sur les marchés intérieurs et étrangers.

L'objectif est de faire en sorte que le Canada soit un chef de file mondial pour ce qui est de produire des aliments salubres de qualité supérieure pour les marchés canadiens et internationaux, dans le respect de l'environnement et selon des méthodes novatrices.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada a engagé 5,2 milliards $ sur six ans. Si l'on tient compte des ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires, les nouveaux investissements dans le secteur canadien de l'agriculture devraient dépasser les 7 milliards $.

L'environnement est une priorité

Les Canadiens s'attendent à ce que tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur de l'agriculture, contribuent à la protection de l'environnement. L'industrie agricole est consciente que la gérance de l'environnement est essentielle à la durabilité et à la rentabilité à long terme de l'agriculture.

Les producteurs collaborent avec les gouvernements pour renforcer leur tradition de longue date de gestion prudente de l'environnement. Au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), de nouveaux programmes viendront s'ajouter aux initiatives actuelles pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, et pour accroître la capacité du secteur de l'agriculture de réaliser ses activités tout en assurant la durabilité de l'environnement naturel.

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides met l'accent sur les priorités pour la lutte antiparasitaire, notamment le recours à des contrôles biologiques, à des produits naturels et à des pesticides à usage limité à faible risque. Ce programme cadre avec l'objectif du CSA, qui est de faire du Canada le chef de file mondial en matière de production respectueuse de l'environnement, tout en améliorant la qualité de l'air, de l'eau et du sol, et en conservant la biodiversité.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a affecté 16,8 millions $ sur six ans pour collaborer avec les autres ministères et les partenaires de l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes de lutte antiparasitaire à risques réduits dans le domaine de l'agriculture.

Quels sont les objectifs du programme?

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides aidera à réduire les risques que présente pour l'environnement l'utilisation de pesticides en agriculture, contribuera à assurer un environnement plus propre et plus sain, et favorisera la production d'aliments plus salubres pour les consommateurs.
Le programme met l'accent sur les objectifs suivants :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant la réduction des risques liés aux pesticides;

- mener des recherches visant l'amélioration des méthodes de lutte antiparasitaire;
- élaborer d'autres méthodes de lutte dirigée, notamment la lutte antiparasitaire intégrée, les méthodes de contrôle biologique et les biopesticides;
- accroître chez les producteurs l'adoption de technologies à risques réduits.

Programme de réduction des risques liés aux pesticides

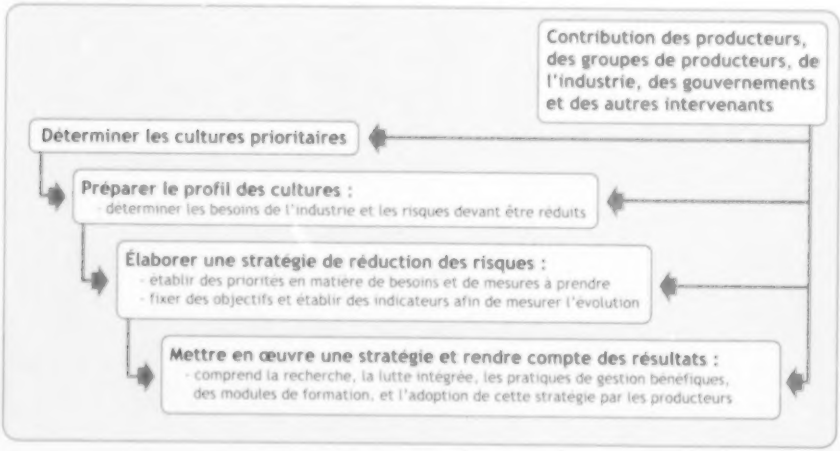
Contribution des producteurs, des groupes de producteurs, de l'industrie, des gouvernements et des autres intervenants
Déterminer les cultures prioritaires
Préparer le profil des cultures :
- déterminer les besoins de l'industrie et les risques devant être réduits
Élaborer une stratégie de réduction des risques :
- établir des priorités en matière de besoins et de mesures à prendre
- fixer des objectifs et établir des indicateurs afin de mesurer l'évolution
Mettre en œuvre une stratégie et rendre compte des résultats :
- comprend la recherche, la lutte intégrée, les pratiques de gestion bénéfiques, des modules de formation, et l'adoption de cette stratégie par les producteurs

Comment fonctionne le programme?

AAC collabore avec ses partenaires des provinces et de l'industrie afin de recueillir des renseignements sur les cultures prioritaires pour déterminer les lacunes dans la gamme de produits antiparasitaires offerts actuellement et pour évaluer les besoins du secteur. Ces renseignements serviront à concevoir des stratégies et à mettre en œuvre des solutions qui réduisent les risques liés aux pesticides et qui contribuent à un environnement plus propre et plus sain.

AAC aidera à mettre au point des outils à risques réduits propres à chaque produit agricole et à élaborer des approches intégrées pour lutter contre les ennemis des cultures et pour gérer les cultures, de façon à fournir aux agriculteurs canadiens des solutions de remplacement dans le domaine de la lutte antiparasitaire.

Activités de recherche

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides appuie la recherche visant la mise en œuvre de stratégies de réduction des

risques adaptées aux divers produits, et met ainsi à la portée des producteurs des technologies et des pratiques améliorées qui sont écologiques. Les travaux pourraient notamment permettre de créer de nouveaux outils de lutte antiparasitaire intégrée (LAI), de mettre au point et d'appliquer des agents de contrôle biologique dans les programmes de LAI, d'évaluer les obstacles à l'adoption de pratiques de rechange et de perfectionner les systèmes d'aide à la décision en vue d'atténuer les risques que présentent les activités de lutte antiparasitaire.

De plus, le programme soutiendra la recherche pour la mise au point de nouveaux outils de lutte antiparasitaire et de pratiques de gestion bénéfiques. Des modules de formation et des activités de communication visant le transfert de la technologie à l'industrie seront également élaborés. Les renseignements obtenus dans le cadre des travaux de recherche serviront à établir de nouvelles approches pour résoudre les problèmes de lutte antiparasitaire et fourniront une analyse économique pouvant servir à évaluer les avantages de l'adoption de stratégies de réduction des risques.

Le Programme des pesticides à usage limité

Le Programme des pesticides à usage limité a été lancé en juin 2002 au titre du CSA. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 54,5 millions $ sur six ans pour élaborer et mettre en œuvre le programme, une initiative conjointe d'AAC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

AAC se servira de sa part de 33,7 millions $ du financement du programme pour améliorer l'accès aux pesticides à usage limité et

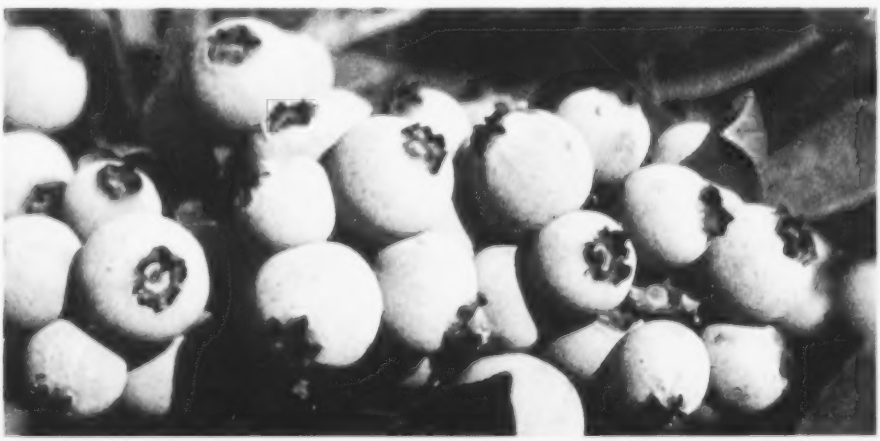

pour effectuer des essais en champ de pesticides à usage limité. L'ARLA se servira de sa part de 20,8 millions $ pour accroître sa capacité d'examen des soumissions et pour réduire les délais liés aux prises de décisions en matière d'homologation de nouveaux produits à risques réduits.

Ensemble, ces efforts contribueront à améliorer la gérance de l'environnement dans le secteur de l'agriculture et permettront aux producteurs canadiens de concurrencer plus facilement sur les marchés mondiaux; ils favoriseront également la production d'aliments plus salubres pour les Canadiens.

Qu'est-ce qu'un pesticide « à usage limité »?

Les pesticides à usage limité sont des traitements de protection des cultures (fongicides, insecticides et herbicides) utilisés pour les cultures produites sur de petites superficies ou aux endroits où la lutte antiparasitaire n'est nécessaire que sur une petite part des surfaces cultivées. Ces pesticides sont habituellement utilisés en si petites quantités que le volume des ventes prévu n'est pas suffisant pour inciter un fabricant à les faire homologuer au Canada.

Les cultures produites sur de petites superficies comprennent les légumes, les fruits, les cultures de spécialité, les herbes et les épices, ainsi que les plantes et les fleurs de pépinière et d'ornement. Ces cultures sont souvent de grande valeur; elles sont parfois appelées « cultures sur surfaces réduites » parce qu'elles sont cultivées sur des superficies nettement moins importantes que celles utilisées pour la production de cultures comme le maïs, le soya et le blé.

Quels sont les objectifs du programme?

Le Programme des pesticides à usage limité fournira des avantages dont pourront bénéficier les producteurs canadiens, l'environnement et les consommateurs. Le programme vise les objectifs suivants :

- rendre les produits à usage limité, et surtout les produits à risques réduits, plus facilement accessibles;
- fournir aux producteurs canadiens un accès aux nouvelles technologies de lutte antiparasitaire en vue d'améliorer leur capacité concurrentielle sur les marchés intérieurs et internationaux.

Comment fonctionne le programme?

Pendant de nombreuses années, les producteurs canadiens, en particulier ceux qui travaillent dans l'industrie horticole et dans l'industrie des cultures de spécialité, n'ont pas eu accès à la même gamme de produits pesticides que les producteurs d'autres pays. Étant donné que les cultures sur surfaces réduites comprennent une très grande diversité de produits et sont produites sur de petites superficies, de nombreux fabricants ne sont pas disposés à investir le temps et l'argent nécessaires pour faire homologuer des pesticides à l'intention de ce secteur important de l'industrie agricole.

AAC effectue actuellement des essais en champ afin d'obtenir les données nécessaires pour appuyer les demandes d'homologation de produits antiparasitaires à usage limité soumises à l'ARLA. Cette activité complète les rôles et les responsabilités des fabricants de pesticides en matière de soumission de demandes d'homologation à l'ARLA et elle encourage les fabricants à homologuer leurs produits au Canada.

En conséquence, de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement et plus efficaces seront offerts aux producteurs canadiens, ce qui contribuera à rendre plus équitables les règles du jeu à l'échelle internationale et permettra aux producteurs d'être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

AAC élabore son nouveau programme sur le modèle du programme des pesticides à usage limité des États-Unis, mieux connu sous le nom de projet de recherche interrégional. no 4 ou IR-4. AAC travaille en étroite collaboration avec les responsables du programme IR-4 afin de partager des renseignements, de discuter du contenu du

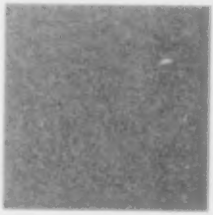

programme et d'établir des relations durables. Cette collaboration offre la possibilité de réaliser des essais en champ conjoints et d'améliorer les façons de soutenir les demandes d'homologation pour faire en sorte que davantage de pesticides à usage limité soient offerts aux producteurs des deux pays.

Dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité, AAC collabore avec les gouvernements provinciaux, les représentants de l'industrie et les producteurs pour réaliser les activités suivantes :

- trouver des solutions de pesticides à usage limité aux problèmes de lutte antiparasitaire;
- établir des priorités et obtenir le soutien de l'industrie;
- effectuer des essais en champ;
- préparer des soumissions de pesticides à l'ARLA pour de nouvelles utilisations.

Identification des priorités en matière de lutte antiparasitaire

Les producteurs et les groupes de producteurs de chaque province rencontrent chaque année le coordonnateur responsable des pesticides à usage limité dans leur province pour cerner et classer par ordre de priorité les principaux problèmes en matière de lutte antiparasitaire dans leur région.

On associe par la suite ces problèmes à des solutions possibles en matière de pesticides, avec l'aide des fabricants de pesticides, afin de produire des listes provinciales de priorités et de solutions possibles pour la lutte antiparasitaire. Ces listes sont divisées en trois

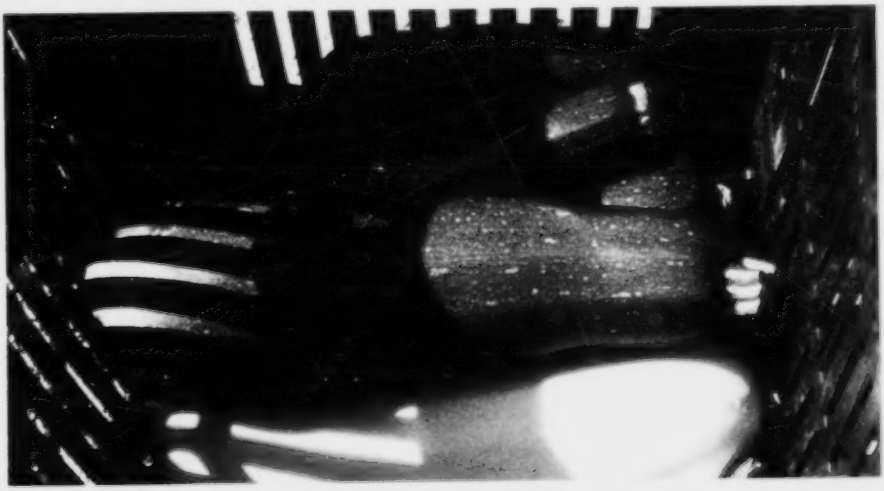

catégories : les mauvaises herbes, les maladies et les insectes. Les solutions non chimiques sont également envisagées et incluses.

Les listes provinciales sont par la suite fusionnées pour constituer une liste nationale; cette liste est utilisée dans le cadre de l'atelier annuel d'AAC visant l'établissement des priorités nationales en matière de pesticides à usage limité. Les représentants d'un vaste éventail de groupes d'intervenants participent à l'atelier, y compris des coordonnateurs provinciaux responsables des pesticides à usage limité, des producteurs, des représentants de l'industrie des pesticides, des spécialistes des cultures ainsi que des responsables du programme IR-4 des États-Unis et des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral.

Établissement des priorités et obtention du soutien de l'industrie

Lors de l'atelier, les participants s'entendent sur les principales priorités nationales pour chaque catégorie de pesticides (mauvaises herbes, insectes et maladies). Des priorités additionnelles sont établies pour répondre aux besoins régionaux. L'accord des fabricants est nécessaire pour inclure la nouvelle utilisation approuvée sur l'étiquette du produit.

Essais en champ et analyses de laboratoire

Lorsque les priorités sont établies, le Centre sur la lutte antiparasitaire d'AAC, en collaboration avec l'industrie et les partenaires du gouvernement, entreprend les activités suivantes :

- obtenir l'appui officiel des fabricants;
- préparer la documentation pour déterminer les exigences de données supplémentaires;
- réaliser des essais en champ et des analyses en laboratoire;
- fournir un contrôle de la qualité pour le processus de génération de données;
- intégrer les données générées au Canada et celles issues du programme IR-4 des États-Unis;
- préparer des soumissions à l'ARLA de Santé Canada en vue de l'homologation de nouveaux produits;
- assurer un suivi des résultats et faire rapport des résultats aux intervenants de façon transparente.

Même si son siège social est situé à Ottawa, le Centre effectue des essais en champ à divers sites au pays. Le personnel des dix sites d'AAC ont reçu une formation sur l'observation des bonnes pratiques de

laboratoire (BPL) reconnues par le Conseil des normes du Canada pour réaliser les essais et générer des données sur les pesticides à usage limité. On a aussi recours à des entrepreneurs privés.

Préparation de demandes d'homologation à soumettre à l'ARLA

Le Centre sur la lutte antiparasitaire examine les données recueillies dans le cadre des essais en champ et des analyses en laboratoire et prépare une demande d'homologation à soumettre à l'ARLA pour le pesticide à usage limité.

Lorsque le Centre a complété la demande, l'ARLA l'examine et elle décide si elle doit autoriser ou non l'utilisation du pesticide au Canada. La décision de l'ARLA repose sur le bien-fondé de la demande et la valeur du produit, ainsi que sur une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement – risques qui doivent être jugés acceptables.

Lorsque l'ARLA accepte d'homologuer un pesticide, elle affiche un avis sur son site Web à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla, avec un hyperlien vers le site Web d'AAC sur le Programme des pesticides à usage limité et le Programme de réduction des risques liés aux pesticides.

Processus d'homologation d'un pesticide à usage limité

Le diagramme suivant résume les étapes que doit suivre le Centre sur la lutte antiparasitaire pour mettre de nouveaux pesticides à usage limité à la disposition des producteurs canadiens.

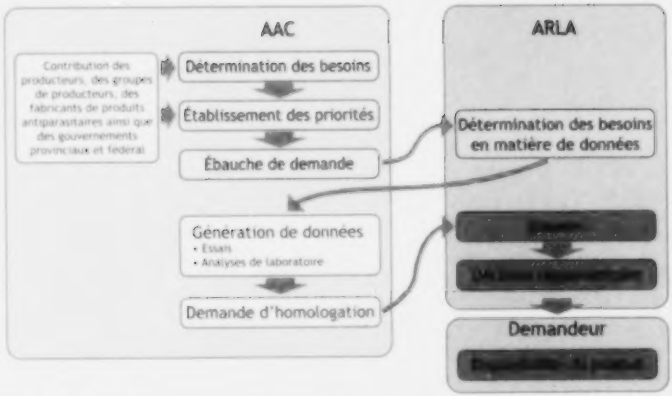
AAC
ARLA
Contribution des producteurs, des groupes de producteurs, des fabricants de produits antiparasitaires ainsi que des gouvernements provinciaux et fédéral
Détermination des besoins
Établissement des priorités
Ébauche de demande
Détermination des besoins en matière de données
Génération de données
• Essais
• Analyses de laboratoire
Demande d'homologation
Demandeur

De plus, les gouvernements provinciaux et les groupes de producteurs peuvent également soumettre à l'ARLA des projets d'homologation de pesticides à usage limité en vue de régler les problèmes locaux et régionaux de lutte antiparasitaire; ils doivent soumettre ces projets par l'entremise d'un coordonnateur provincial responsable des pesticides à usage limité.

Activités de recherche

Le Programme des pesticides à usage limité comporte également un volet de recherche pour soutenir la commercialisation de nouveaux pesticides à usage limité, ce qui favorisera un environnement plus propre et plus sain, ainsi que l'offre aux producteurs de produits de lutte antiparasitaire améliorés et la production d'aliments plus salubres pour les Canadiens.

AAC dirigera des projets de recherche sur des produits antiparasitaires à usage limité et sur des technologies connexes visant des cultures pour lesquelles il n'existe pas ou peu d'options de contrôle parasitaire ou pour lesquelles les options de contrôle parasitaire seront restreintes. Des travaux de recherche et de développement sont effectués sur les agents de contrôle biologiques, y compris les biopesticides, les antiparasitaires microbiens, les parasites et les prédateurs.

Rapports avec les intervenants

AAC a consulté divers organismes sectoriels afin d'établir un comité consultatif de 12 membres qui comprend des représentants des organismes agricoles, des groupements de producteurs spécialisés, de l'industrie des pesticides, des groupes

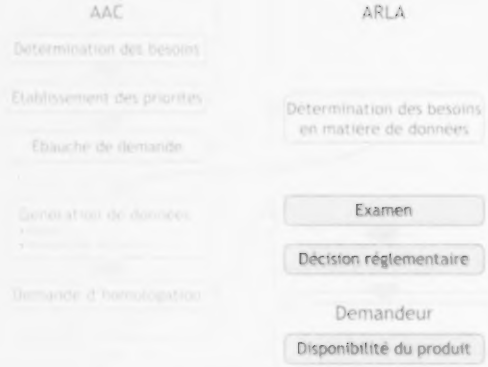

De plus, les gouvernements provinciaux et les groupes de producteurs peuvent également soumettre à l'ARLA des projets d'homologation de pesticides à usage limité en vue de régler les problèmes locaux et régionaux de lutte antiparasitaire; ils doivent soumettre ces projets par l'entremise d'un coordonnateur provincial responsable des pesticides à usage limité.

Activités de recherche

Le Programme des pesticides à usage limité comporte également un volet de recherche pour soutenir la commercialisation de nouveaux pesticides à usage limité, ce qui favorisera un environnement plus propre et plus sain, ainsi que l'offre aux producteurs de produits de lutte antiparasitaire améliorés et la production d'aliments plus salubres pour les Canadiens.

AAC dirigera des projets de recherche sur des produits antiparasitaires à usage limité et sur des technologies connexes visant des cultures pour lesquelles il n'existe pas ou peu d'options de contrôle parasitaire ou pour lesquelles les options de contrôle parasitaire seront restreintes. Des travaux de recherche et de développement sont effectués sur les agents de contrôle biologiques, y compris les biopesticides, les antiparasitaires microbiens, les parasites et les prédateurs.

Rapports avec les intervenants

AAC a consulté divers organismes sectoriels afin d'établir un comité consultatif de 12 membres qui comprend des représentants des organismes agricoles, des groupements de producteurs spécialisés, de l'industrie des pesticides, des groupes

environnementaux et des consommateurs. La première réunion du comité a eu lieu en juin 2003.

La fonction du comité est d'offrir des conseils à propos de la gestion globale des deux programmes et de superviser le suivi des résultats et des dépenses et le rapport de ces résultats et dépenses aux intervenants et au public. Le comité offre à AAC des conseils de nature stratégique pour soutenir les objectifs du programme ainsi que des conseils sur des sujets précis tels que les politiques opérationnelles et les critères du programme, les approches à la réduction des risques, les nouveaux enjeux, les activités de communication, l'obtention de financement et les besoins en matière de recherche. Le comité sera un important intermédiaire pour rendre compte aux groupes d'intervenants intéressés des progrès réalisés et des résultats obtenus.

Information

Centre pour la lutte antiparasitaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada
960, avenue Carling, Édifice 57
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-1000
Site Web : http://www.agr.gc.ca/ppelrrp

Sites régionaux des essais en champ

Centre de recherches alimentaires et horticoles de l'Atlantique

- Kentville (N.-É.)
- Bouctouche (N.-B.)

Centre de recherches et de développement sur l'horticulture

- Saint-Jean-sur-Richelieu (Qué.)

Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles

- Harrow (Ont.)

Centre de recherches du Sud sur la phytoprotection et les aliments

- Vineland (Ont.)
- Delhi (Ont.)

Centre de recherches de Saskatoon

- Scott (Sask.)

Centre de recherches en agroalimentaire du Pacifique

- Agassiz (C.-B.)
- Summerland (C.-B.)

Pour obtenir davantage d'information sur le Cadre stratégique pour l'agriculture, veuillez composer le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**.

ATS 1 800 465-7735